

MAIRIE DE LES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N°50/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce, TASSIN Michel.

Absent excusé : Monsieur DE BRUYNE Vincent.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 22/09/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 9

OBJET : FORMATION DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE : PARTICIPATION FINANCIERE

Monsieur le Maire informe les conseillers que Mme la Secrétaire de mairie a fait une formation d'une journée ayant pour thème « l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde ». Le plan communal de sauvegarde est un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Cette formation a un coût de 150 € qu'il convient de diviser entre les 4 communes qui ont autorisé la secrétaire à faire cette formation.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce virement de crédits.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**-valide la proposition de participer à la dépense pour la formation suivie par la secrétaire de mairie ;
- valide le remboursement de la somme de 37.50 euros à la commune de Châteauneuf-Miravail qui a pris en charge les frais de stage.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 02 octobre 2023,

Le Maire,

Alain COSTE




Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

